



# L'INFORMATEUR SYNDICAL

Le 27 juillet 2026

## LA PAROLE D'UN MEMBRE VAUT-ELLE ENCORE QUELQUE CHOSE?

Pour nous, la réponse semble évidente.

Un contremaître tient des propos menaçants envers un employé? Aucun problème. La défense est déjà toute trouvée : « J'ai jamais dit ça. » L'employé a mal entendu, mal compris. Coups donc Richard...nous prends tu pour des épais ???

Et même lorsqu'un officier syndical est témoin de la scène, ça ne suffit pas. La version du gestionnaire devient la vérité... (parole de St-Larocque verset 2), pendant que l'employé, lui, doit vivre avec la menace de représailles ou de mesures disciplinaires et sa détresse psychologique on en parle ?

C'est ça, la justice? C'est ça, le respect?

Non!

C'est un modèle de gestion où le gestionnaire a plus de valeur que le syndiqué. Où le boss a toujours raison, le membre a toujours tort.

Le respect ne s'impose pas par la peur ou le harcèlement. L'autorité ne donne pas le droit de tout nier. Et la crédibilité ne devrait jamais dépendre du poste que l'on occupe. Surtout qu'elle se perd plus vite qu'elle ne se gagne et les boss ne peuvent se permettre d'en perdre d'avantage!

Quand la vérité dérange, on la nie. Quand on la dénonce, on le sanctionne.

Voilà le vrai visage de ce modèle de gestion.  
Nous, on ne se taira pas.

Syndicalement,  
Votre exécutif



# L'INFORMATEUR SYNDICAL



**SYNDICAT NATIONAL DES PRODUITS CHIMIQUES DE VALLEYFIELD**  
350, Boul. Mgr Langlois; Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0A6



Tél.: (450) 377-7823 • Télécopie : (450) 377-7851 • Site web : [www.snpcv.com](http://www.snpcv.com) - Courriel : [snpcv@can-gd-ots.com](mailto:snpcv@can-gd-ots.com)